



Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mars 2020.

Le Conseil a reçu, de la part des citoyens présents, des félicitations pour sa victoire contre la compagnie d'épandage de pesticides et de fertilisants Weed Man. L'environnement fut donc à l'honneur.

Dossiers particuliers

Chemin Sainte-Anne-des-Lacs – Des travaux débuteront dès ce printemps suivi, en juillet, de la démolition du pont Sainte-Anne-des-Lacs qui surplombe l'autoroute 15.

Barrage du lac Ouimet – Afin de réguler le niveau d'eau du lac, des travaux sont prévus pour l'automne 2022. Un échancier a été déposé sur le site Internet.

Politique de la famille et des aînés – Le Conseil est à la recherche de citoyens qui voudraient siéger sur un comité qui assurerait le suivi des actions élaborées dans cette politique.

Déneigement – Le déneigement laisse à désirer. Il y aura des rencontres avec le déneigeur et des améliorations sont souhaitées d'ici la fin de l'hiver.

Le complexe sportif – Les citoyens ont posé plusieurs questions sur ce projet. La dernière soumission déposée fut de 45 millions

de dollars. Elle dépasse largement les 35 millions de dollars prévus initialement. Une consultation est en cours à Sainte-Adèle. Si cette Municipalité se retire du projet, les autres lui emboîteront le pas et le projet ne verra pas le jour.

Soirée reconnaissance des bénévoles – Cette soirée aura lieu le 17 avril dès 18 h au centre communautaire pour souligner le travail des bénévoles et des organismes. Des invitations ont déjà été lancées.

Le futur logo – À la question de M. Pilon qui voulait connaître la raison d'être du sondage concernant le logo de la Municipalité, la mairesse lui a annoncé qu'il y aura lancement du logo «choix du public» le mois prochain.

Pollution de tout genre

En réponse à la lettre envoyée par le citoyen M. Beauregard quant aux efforts de la Municipalité pour réduire les gaz à effet de serre (GAES), la mairesse a précisé que le Conseil faisait des efforts en ce sens.

De plus, à partir du mois d'avril, le contrat avec la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) ne sera pas reconduit. Dorénavant, les camions iront au centre d'enfouissement de Sainte-

Sophie, une distance moins longue et assureront une réduction des GAES.

Dans un autre ordre d'idée, M^{me} Lamarre a interpellé le Conseil sur les futurs travaux d'asphaltage des stationnements municipaux. Étonnée de ce fait, sa suggestion : trouver des solutions beaucoup plus écologiques.

Dossiers du Comité consultatif de l'Environnement (CCE)

Le conseiller Grégoire a résumé le travail du mois de février des membres de ce comité qui a été très actif. En voici les grandes lignes.

- Dorénavant, le CCE donnera son avis sur les demandes de dérogations mineures qui auraient des impacts environnementaux.
- Au cours du prochain mois, tous les membres du CCE se joindront au comité politique environnemental pour élaborer la politique de l'environnement.
- Un nouveau Fonds Vert municipal serait financé à même les constats d'infraction pour des fautes reliées à l'environnement. Le but visé : une action plus positive comme la réparation de la faute et la mise en place d'activités à saveur environnementale. Un dossier qui en est à ses balbutiements.
- Le CCE s'est, aussi, penché sur les suggestions faites à la Muni-

palité quant aux activités du parc Irénée-Benoit. Ces suggestions étant plus d'ordre d'activités de loisirs, le CCE a insisté pour que la Charte des usages, qui précise les usages permis au parc, soit respectée. Le parc Irénée-Benoit, étant un parc de conservation, il est très différent des autres parcs municipaux.

Un sujet controversé

Le dépôt du projet de règlement concernant les droits de mutations immobilières (l'ancienne taxe Bienvenue) sur les immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$ ne semblait pas faire l'unanimité.

Il fut expliqué que la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières permet, maintenant, d'imposer un taux plus élevé que 1,5 % sans dépasser 3 %. Cette imposition pour un immeuble qui excède 500 000 \$ se fait par tranche de 100 000 \$. Par exemple de 2 % pour les maisons se situant entre 500 et 600 000 \$, de 2,5 % entre 600 et 700 000 \$ et de 3 % pour 700 000 \$ et plus.

Le conseiller Grégoire, en désaccord, a expliqué que le gouvernement donne aux municipalités des outils comme cette imposition pour taxer davantage le citoyen.

Publication et diffusion des avis publics

Dorénavant, le règlement adopté permettra la publication des avis publics à l'hôtel de Ville ainsi que sur le site Internet. Il n'y aura plus d'affichage au centre communautaire comme avant la venue de cette loi.

La réaction de M^{me} Lamarche fut instantanée lorsqu'il fut fait mention que l'affichage dans les journaux était coûteux. Celle-ci a encouragé le Conseil à supporter le *Journal des citoyens*, journal communautaire de la région.

Le directeur général, M. Gadbois, a précisé que la publication de certains avis publics dans les journaux restera, la réglementation en matière d'urbanisme l'obligeant à procéder ainsi.

Sécurité publique et Incendie

L'embauche de six pompiers à temps partiel a permis de compléter l'équipe des pompiers. Le service des Incendies a, aussi, procédé à l'achat de différents types de matériel pour la somme d'environ 75 350 \$, taxes en sus. Les dépenses de ce matériel sont d'importance pour la sécurité des citoyens. Elles étaient, d'ailleurs, prévues au budget des immobilisations.

MOT DE LA MAIRESSE



Monique Monette Laroche



C'est à croire que nous sommes tous en relâche? Sauf dame nature qui nous a apporté de belles tempêtes. Malgré toute cette neige, soyons reconnaissants d'avoir accès à de tels paysages à chaque jour. Nos déneigeurs ne sont peut-être pas parfaits, mais soyez assurés qu'ils travaillent avec beaucoup de cœur.

À la suite d'une rencontre avec le Ministère des Transports jeudi matin, voici les dernières nouvelles concernant le chemin Sainte-Anne-des-Lacs. D'abord, tel que nous l'avions déjà annoncé, le viaduc du chemin Sainte-Anne-des-Lacs qui surplombe l'autoroute des Laurentides sera complètement démolit cet été et reconstruit par la suite. Nous devrions pouvoir l'utiliser de nouveau à compter de décembre 2020, bien que son achèvement complet pourrait devoir attendre le printemps 2021. Des réparations mécanisées sont aussi planifiées sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs en attendant le surfacage qui devrait être fait en 2021. Je dois vous dire que nous investissons énormément d'énergie pour rectifier cette problématique, mais puisque nous travaillons avec la politique fédérale et provinciale, le processus est plus complexe et que les délais sont inévitablement plus longs.

Malgré tout, nous n'oublions pas notre projet de bibliothèque. Une source de connaissances et de stimulation intellectuelle tellement importante. Nous désirons construire un projet socialement acceptable avant de vous le présenter officiellement, mais restez à l'affût.

Bon printemps!

SERVICES MUNICIPAUX

SERVICE DE L'URBANISME

DEMANDES DE PERMIS

L'été est une période plus particulièrement achalandée pour le Service de l'urbanisme. Pour ne pas être pris au dépourvu dans la planification de vos projets de rénovation ou de construction, vous pouvez venir nous rencontrer dès maintenant afin d'obtenir tous les renseignements qui vous sont nécessaires ou encore pour déposer votre demande de permis. De plus, plusieurs dépliants informatifs sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité dans le but de vous renseigner sur la réglementation et les documents à fournir pour obtenir votre permis. Le dépôt d'une demande soignée et complète permet de faciliter la compréhension du projet et de limiter les délais d'obtention des permis.

SERVICE DE SÉCURITÉ ET DES INCENDIES

CHANGEMENT D'HEURE : VÉRIFIEZ VOTRE AVERTISSEUR !

Vérifier l'avertisseur, c'est :

- Tester son bon fonctionnement;
- Vous assurer qu'il est installé au bon endroit, sur chaque étage de votre domicile;
- Valider qu'il a moins de 10 ans.



ÉVITER L'ACCUMULATION DE NEIGE ET DE GLACE

Les habitations bien construites sont généralement conçues pour supporter des charges normales de neige. Mais il arrive qu'un toit lance des « appels à l'aide ». Il importe alors de le déneiger... en toute sécurité.

Fissures, craquements... Un toit surchargé lancera d'abord des « appels à l'aide », soulignent les spécialistes.

Il peut s'avérer inutile de tout déneiger, la couche inférieure de neige doit toujours être laissée en place pour éviter d'endommager la membrane d'étanchéité.

Parmi les signes avant-coureurs qui se manifestent dans une demeure, notons l'apparition de fissures au plafond, des craquements inhabituels et le frottement des portes. Dès leur apparition, il est recommandé d'enlever l'excédent de neige sur le toit, sans tarder. Il est **IMPORTANT** de confier le déneigement à des entreprises qui ont l'expérience et l'équipement appropriés.



Sainte-Anne-des-Lacs, la nature à l'état pur!

450 224-2675 www.sadl.qc.ca

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉCLAMATION

Vous avez subi un ou des dommages durant les opérations de déneigement sous la responsabilité de la Municipalité? Si les biens endommagés étaient installés sur votre propriété et non pas dans l'emprise du chemin, les entrepreneurs en déneigement sont alors responsables des bris. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation, et ce, avant le 15 mai prochain. **Bien important de ne pas oublier de joindre des photos à votre demande.** www.sadl.qc.ca/deneigement

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

ADAPTER NOS GESTES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES, QU'ON Y CROIT OU PAS

Mais changer quoi vous me direz? De quelle adaptation s'agit-il? Toutes les informations qui circulent dans les médias concernant les changements climatiques sont à une échelle plus globale; mais est-ce applicable à notre échelle, dans notre quotidien? Vous aurez deviné que la réponse est OUI. Tout est possible, un geste à la fois. Il faut penser à nos comportements et notre manière de vivre à la maison. Il faut se regarder et évaluer notre façon de consommer pour ne pas dire surconsommer. Est-ce qu'on fait le tri des déchets? Est-ce qu'on surchauffe nos maisons? Voilà quelques réflexions pas tant philosophiques, mais nécessaires pour s'améliorer dans nos adaptations aux changements climatiques. Les projets concrets comme faire des jardins pluviaux et autres solutions seront pour un autre article.

SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Information : 450 224-2675, poste 262 - Inscription : www.sadl.qc.ca

UN POSTE AU CAMP DE JOUR T'INTÉRESSE ?

Envoie-nous ta candidature à loisirs@sadl.qc.ca et inscris-toi à la formation DAFA qui est obligatoire afin de pouvoir travailler dans un des camps de jour de la MRC des Pays-d'en-Haut.

PLACE AUX 50 ANS ET MIEUX - EN MODE TECHNO

C'est sous le thème « En mode techno » que se déroulera la traditionnelle journée s'adressant aux aînés. L'événement aura lieu le lundi 4 mai de 9 h à 16 h 15, à l'hôtel et Spa Mont-Gabriel. Les billets sont en vente jusqu'au 1^{er} mai, directement à votre Service des loisirs.